

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Le lancement de la campagne électorale propulse le débat sur l'École et plus spécifiquement la formation professionnelle au premier plan. Celle-ci, à la confluence des enseignements classiques et d'une préparation pratique à une insertion dans la vie active, fait à la fois l'objet de curiosité, de méfiance et de convoitise... Peut-on faire réfléchir des élèves de LP sur des thématiques de philo ? Question philosophique en soi ? Tous les êtres humains sont doués de réflexion, les élèves de LP sont des êtres humains, ils sont donc aptes à la réflexion ! Syllogisme imparable pour en finir avec l'image de bête de foire... Reste à en organiser les modalités de diffusion pour transformer les phases d'expérimentation en pérennisation de cet enseignement. Encore faut-il pouvoir trouver des professeurs... Quelles que soient les disciplines, les réserves d'enseignants sont à sec et nécessitent un recours à des speed dating dans les académies... Et pourtant, l'enseignement, sous toutes ses facettes, peut se révéler une source d'inspiration à concrétiser ses rêves. C'est ce qu'a rappelé Jean-Louis Etienne, connu pour ses périples d'explorateur, qui s'est présenté comme un « ambassadeur de la formation professionnelle » au JT de 20h sur F2 dimanche dernier. Après avoir suivi une formation de tourneur-fraiseur, il a poursuivi des études de médecine, fait son internat en chirurgie avant de partir à la conquête de terres souvent hostiles à l'humain. Comme quoi, rien de grand ne se fait sans les passions !

➤ SGOOL TV /

Article 1 : Le grand JT de l'éducation | Philo : Je pense donc je fuis ?, 24/03/22 p.2

➤ LIBERATION /

Article 2 : Education : Deux voix pour les voies pro, 27/03/22 p.2

Article 3 : « Toutes les politiques menées contribuent au discrédit des LP », 27/03/22 p.4

➤ TOUTEDUC /

Article 4 : Collèges - Régions en matière d'orientation : une relation qui reste à établir, 25/03/22...p.4

➤ ALTERNATIVES ECONOMIQUES /

Article 5 : Temps de travail des enseignants : au-delà des idées reçues, 23/03/22 p.5

➤ LE MONDE /

Article 6 : Les enseignants contractuels au secours de l'académie de Toulouse, 24/03/22 p.5

Article 7 : « Le dégel du point d'indice dans la fonction publique est une nécessité de gestion des ressources humaines », 23/03/22..... p.6

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 8 : Une ouverture aux contractuels encore en gestation, 23/03/22 p.6

➤ L'UNION /

Article 9 : En congrès à Reithel, les profs de LP veulent du changement, 25/03/22..... p.7

➤ PARU AU J.O. n°0071 du 25 mars 2022 /

Arrêté du 27 janvier 2022 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Mesure de l'insertion professionnelle des élèves de voie professionnelle scolaire et des apprentis ayant quitté le système éducatif – INSERJEUNES » p.8



Article 1 : [Le grand JT de l'éducation | Philo : Je pense donc je suis ?, 24/03/22](#)



« ...on se bat depuis 20 ans pour avoir un enseignement de philosophie [en lycée professionnel] et on a obtenu, après de longues discussions, la possibilité de continuer des expérimentations qui avaient eu lieu déjà dans la moitié des académies, et plutôt avec succès. (...) En ce qui concerne le LP, on aborde la philosophie d'une autre manière. C'est quelque chose qui est plus nouveau. (...) on

dit souvent qu'en philosophie, se poser des questions est parfois plus important que d'y trouver des réponses, de s'appuyer sur les textes des Anciens, essayer de s'interroger. C'est à la fois une demande des jeunes, de nos élèves, et des enseignants pour montrer que nos élèves étaient en capacité de débattre, d'argumenter en faisant de la vraie philosophie. On n'est pas dans de la philosophie « light ». On est dans une autre forme de philosophie que celle que l'on connaît en lycée général ou technologique. Pour nous, il est important de donner de la crédibilité aux jeunes en leur disant « vous êtes capables d'argumenter, de vous interroger, de prendre de la distance par rapport à vous-même et donc de faire de la philosophie (...) La présidente du Haut conseil au programme, elle-même inspectrice générale et doyenne de philosophie, refusait que les lycéens professionnels puissent accéder à la philosophie parce que la finalité aurait été soit l'insertion directement à l'emploi, soit à l'insertion dans l'enseignement supérieur. Et vous en avez d'autres qui pensent qu'en LP, on n'est pas capable de faire de la « vraie » philosophie, que ça se transforme en atelier ou en café philo, que c'est difficile et que finalement c'est un travestissement. Des expérimentations ont eu lieu dans les académies de Reims, Orléans-Tours, Montpellier, Toulouse, sous couvert d'inspecteurs pédagogiques régionaux en philosophie, sous couvert la plupart du temps d'agrégés de philosophie. J'adhère totalement à la demande d'obtenir une bivalence. Là aussi, on parle d'une spécificité du LP car tous ses professeurs d'enseignements généraux sont bivalents. C'est vrai que l'on demande à un moment donner d'institutionnaliser la philosophie. Le gros souci, à chaque fois que l'on a cette discussion, qui peut être idéologique quasiment politique à savoir « qui est capable de philosopher ou pas » pour aboutir à des questions corporatistes « faut-il uniquement des « vrais professeurs de philosophie » ou bien peut-on obtenir un caplp qui intégrerait la philosophie » » (...)

- ♦ **A lire aussi :** *Le Monde*, « « C'est comme si on nous donnait le droit d'être des lycéens à part entière » : la philosophie désormais proposée dans les lycées professionnels », 0203/22



Article 2 : [Education : Deux voix pour les voies pro, 27/03/22](#)

Macron et Mélenchon font de l'enseignement professionnel un axe important de leur projet pour l'éducation. C'est inédit tant le sujet, qui concerne pourtant un tiers des lycéens, ne mobilise habituellement pas les opinions. Mais entre le penchant libéral de l'un et égalitaire de l'autre, il y a un monde.

Voilà qui est inhabituel. Dans cette campagne présidentielle, deux candidats de premier plan affichent la voie professionnelle comme un axe majeur de leurs préoccupations en matière d'éducation. Jean-Luc Mélenchon, qui fut ministre délégué chargé de ce sujet entre 2000 et 2002, en parle depuis des mois. Emmanuel Macron, lui, l'a symboliquement cité en premier à l'heure

d'aborder son programme éducatif lors de sa conférence de presse fleuve, le 17 mars. Le sujet, loin d'être anecdotique, concerne un tiers des lycéens. Mais il ne déchaîne généralement pas les passions. La voie professionnelle, «*c'est la grande méprisée parce qu'elle accueille des élèves des catégories populaires*», lâche Paul Vannier, coanimateur du livret éducation chez La France insoumise. **«*Quand vous parlez de lycée pro, dans l'opinion générale, ça concerne les autres. Les familles qui vont voter sont les familles les plus éduquées. Souvent – pas toujours –, elles n'ont pas leur enfant en lycée pro*»**, analyse quant à lui Pascal Vivier, secrétaire général du Snetaa-FO, syndicat majoritaire chez les profs de cette voie.

Preuve que l'opinion et les médias s'en cognent ? Mélenchon propose de donner 1063 € par mois aux lycéens professionnels à partir de 16 ans, or «*c'est du même acabit que la proposition d'Hidalgo de doubler les salaires de tous les profs. C'est une annonce qui aurait pu avoir un effet d'échos et personne n'en parle, parce que tout le monde s'en fout*», résume Pascal Vivier. Le candidat de gauche propose également, pêle-mêle, de construire davantage d'établissements, de rétablir le bac pro en quatre ans (il est passé à trois ans en 2009), de garantir davantage de places pour les lycéens professionnels dans l'enseignement supérieur ou de créer des filières correspondant «*aux besoins de la bifurcation écologique*». Sur ce dernière point, l'idée est de «*sortir du plastique*», indique Paul Vannier, en formant des jeunes au bois, au bio, au démantèlement de centrales nucléaires... «*Il faut des techniciens capables d'entretenir des éoliennes*», illustre-t-il.

Sanctuaire préservé

Macron, lui, entend «*revoir la carte des formations dans chaque lycée pour mieux tenir compte des besoins des territoires*», et accorder une gratification, prise en charge par l'Etat, pour toutes les périodes de stage (18 à 22 semaines sur 3 ans). Mais surtout, surtout, développer les liens entre l'école et l'entreprise. Et ça démarrerait dès le collège. Chaque semaine, une «*demi-journée avenir*» permettrait ainsi de découvrir des savoirs pratiques, manuels et numériques. «*L'orientation est toujours la faiblesse du système. Ça ne peut pas être du seul ressort des enseignants, il faut s'appuyer sur le monde professionnel*», défend l'équipe de campagne de Macron.

Des intervenants extérieurs pourraient ainsi être invités à venir parler de leur métier, les élèves aller visiter des entreprises ou des lycées pro. **«*Why not*», réagit Pascal Vivier, mais sous certaines conditions : «*L'école doit rester un sanctuaire préservé de toutes les pressions, y compris économiques. Les collégiens ont entre 11 et 14 ans, ce sont des enfants, donc face à eux, les professionnels, ça doit être des enseignants*», idéalement de la voie professionnelle.**

Macron va plus loin : après avoir développé l'apprentissage dans le supérieur (près de 900 000 contrats étaient en cours fin 2021, principalement post-bac, contre 478 000 deux ans plus tôt, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques), il souhaite faire de même chez les lycéens. S'attirant les foudres de nombre de professeurs du secteur. (...)

Handicaps sociaux

Au-delà de l'idéologie, le projet de Macron de développer l'apprentissage est souvent jugé irréaliste. **«*Les entreprises, quoi que vous leur donniez comme argent, elles ne veulent pas de nos gamins parce qu'ils sont mineurs et elles veulent des gamins qui soient en capacité de se gérer – d'arriver à l'heure, de mettre à distance leurs soucis... Or, ils arrivent avec de lourds handicaps sociaux, mnésiques, certains sont délinquants...*»** déroule Pascal Vivier.

En 2019, tant au niveau CAP que bac pro, un quart des contrats d'apprentissage étaient interrompus avant leur terme, ddu fait de l'entreprise ou du jeune, selon les chiffres de la Dares et de la Depp, les services statistiques des ministères du Travail et de l'Education nationale. La proportion atteint 71 % en bac pro Esthétique cosmétique parfumerie. Comment, dès lors, croire en un déploiement serein de l'apprentissage chez ces élèves ? (...)

Dès lors, que faire

du lycée pro et de ses 650 000 élèves ? Un consensus émerge : il est impératif de revoir diplômes et filières et de cesser d'envoyer des hordes d'ados dans des voies tertiaires qui ne leur assureront ni boulot ni études supérieures. (...)

Article 3 : «Toutes les politiques menées contribuent au discrédit des lycées professionnels», 27/03/22

Pour la sociologue Fabienne Maillard, professeure des universités à Paris-VIII, la voie professionnelle a permis une réelle ascension sociale à certains jeunes jusqu'aux années 60, avant de devenir une voie de garage pour élèves en difficulté.

Spécialiste de l'enseignement professionnel, la sociologue Fabienne Maillard, professeure des universités à Paris-VIII, revient sur son évolution, depuis sa création dans le but de former des ouvriers-citoyens jusqu'à son utilisation comme une voie de relégation d'élèves en difficulté qu'il faut scolariser jusqu'à leurs 16 ans.

Pour quelle raison et dans quel contexte la voie professionnelle a-t-elle été créée ?

Elle est créée à la fin du XIXe siècle pour répondre à des besoins économiques. Après deux révolutions industrielles, on a besoin d'ouvriers, de contremaîtres, d'employés qualifiés, et il y a de grandes pénuries de main-d'œuvre qualifiée. C'est aussi une initiative de l'Etat pour permettre une professionnalisation associée à des savoirs généraux et à une culture générale. Il y a une ambition humaniste de l'Etat pour éviter que seuls les patrons forment la main-d'œuvre, pour que les futurs travailleurs puissent aussi être des citoyens, pas seulement des producteurs. (...)



Article 4 : Collèges - Régions en matière d'orientation : une relation qui reste à établir, 25/03/22

En pleine période de réflexion sur l'orientation dans les collèges et les lycées, ToutEduC a voulu savoir si les collèges avaient établi des relations avec les régions qui, aux termes de la loi "Avenir Professionnel" adoptée en septembre 2018, ont un rôle à jouer en matière d'information sur les métiers et les formations dans les collèges et les lycées.

Pour Delphine Bureau, la principale du collège de Nouvion sur Meuse dans les Ardennes, la rencontre avec la Région Grand Est s'est faite un peu par hasard. Elle a trouvé un document édité par la région sur "les emplois près de chez vous et les métiers en tension". Elle a pris contact avec la chargée de mission orientation de la région et l'a associée à la réalisation du Forum des métiers et des formations organisé chaque année dans le collège.

Pour elle, cette collaboration est un plus. Elle permet d'informer les élèves sur les possibilités régionales : **"Les problèmes de mobilité sont importants ici. Les élèves et leurs parents ont peur de s'éloigner pour poursuivre des études et peur du coût financier. Ils n'osent pas demander des aides et réduisent leurs ambitions."** (...)

Pas de relations particulières

Thierry Toti, principal du collège Pierre de Coubertin à Cormontreuil dans la Marne, avoue ne pas avoir de relations particulières avec la Région et préfère **"un travail sur l'orientation au long cours plutôt que des évènements ponctuels"**. Il est en relation constante avec les familles, les professeurs principaux les aident à trouver des stages en 3e. Il organise régulièrement des réunions pour prévenir le décrochage scolaire dans le cadre des réseaux formation qualification emploi (FOQUALE).

Thierry Toti est principal dans ce collège depuis septembre dernier. Il organise des rencontres avec les lycées voisins, notamment le lycée Georges-Brière à Reims ou le lycée viticole d'Épernay, et s'il

espère monter un forum des métiers dès l'an prochain, il n'a pas encore pensé à faire appel à la Région. Ce recours est aussi mal connu de Jean Aussedat, principal du collège des Roises à Piney dans l'Aube qui trouve les textes en matière d'orientation "un peu nébuleux".

Il travaille avec la Chambre des métiers et organise des stages dans l'artisanat. Il constate que "les professeurs principaux accompagnent bien les élèves", que le site de l'Onisep est "très bien fait", **regrette que la PsyEN ne passe qu'une demi journée par semaine dans l'établissement et déplore "l'absence de lien avec le CIO".** (...)

Alternatives
Economiques

Article 5 : Temps de travail des enseignants : au-delà des idées reçues, 23/03/22

Très éclaté, souvent invisible, le temps de travail des enseignants est aussi souvent méconnu que remis en cause.

« Enseigner plus pour gagner plus » : voilà sans doute la formule qui résume sans doute le mieux le programme du président-candidat pour l'éducation. Jeudi 17 mars, E. Macron a dévoilé les contours de sa vision pour l'école et les enseignants, basée sur « une large concertation pour discuter de la meilleure manière d'atteindre des objectifs qu'on va fixer ».

En d'autres termes, il s'agit d'une sorte de Grenelle de l'éducation bis, dont le but sera de « mieux former, donner les mêmes chances à tous et faire confiance, mieux reconnaître les enseignants ».

Poussant un peu plus loin ses velléités libérales, le désormais candidat a indiqué vouloir récompenser les professeurs prêts à en faire encore davantage. Loin de l'idée d'une revalorisation nationale pour tous, celle-ci sera soumise à de nouvelles missions : le « remplacement systématique des enseignants », un « suivi plus individualisé des élèves », ou encore un « accompagnement dans le périscolaire ».

Mais la maxime de Nicolas Sarkozy du « travailler plus pour gagner plus » peut-elle réellement s'appliquer aux enseignants ? Le présupposé témoigne, en réalité, d'une mauvaise connaissance de leur temps de travail effectif.

Ce dernier est tout d'abord très éclaté. **Il y a bien sûr les tâches manifestes, réalisées au sein des établissements : heures de classe, réunions avec la communauté pédagogique, rencontres avec les parents, etc. Mais ils réalisent aussi tout un « travail invisible »**, comme le désignait la sociologue Julie Jarty en 2011, souvent effectué hors les murs : préparation des cours, correction des copies, documentation, etc.

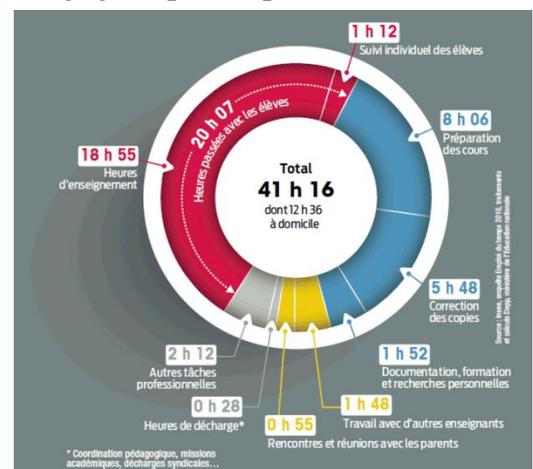
Plus de 40 heures par semaine

La sociologue soulignait également que le travail des enseignants est fait de tout d'une myriade de tâches dont l'ampleur ne semble pas toujours contrôlable ni quantifiable en particulier parce que, bien souvent, il s'entremêle avec les loisirs, les lectures ou les sorties personnels qui alimentent des projets pédagogiques. (...)

Le Monde

Article 6 : Les enseignants contractuels au secours de l'académie de Toulouse, 24/03/22

Pour remplacer des postes d'enseignant vacants dans le second degré, le rectorat a organisé jeudi une campagne de recrutement inédite.



« J'ai toujours eu une âme de pédagogue et je me suis fixé comme objectif, dans la vie, de transmettre », raconte Thomas, décidé à devenir enseignant. Ce quadragénaire, qui a souhaité garder l'anonymat, comme la plupart des candidats, était, il y a quelques mois encore, patron de quatre supermarchés répartis dans le Sud-Ouest. Il brigue désormais un poste d'enseignant contractuel en économie et gestion dans un lycée professionnel.

Assis face à un binôme composé d'un inspecteur pédagogique et d'un administrateur des ressources humaines, réunis à une même table pour la **campagne de recrutement** menée jeudi 24 mars par l'académie de Toulouse, le postulant s'est présenté, a détaillé son parcours professionnel tout en motivant son choix. « J'ai souhaité me réorienter, car je gérais 180 personnes, et les horaires étaient trop pesants, déclare l'ancien dirigeant, diplômé d'une école de commerce. Aujourd'hui, c'est une première étape. Si mon CV plaît, je passerai un entretien plus poussé. » (...)

Une centaine de recrutements

Dans une salle du rectorat de Toulouse, meublée d'une dizaine de bureaux, devant lesquels les disciplines sont inscrites sur une feuille de papier, ils étaient 400 à se présenter, le 24 mars. En jeu : une centaine de postes d'enseignant contractuels à pourvoir dans des collèges et lycées de l'académie de Toulouse, qui scolarise 190 000 élèves et emploie 18 000 enseignants dans le second degré sur les huit départements de l'ancienne région administrative Midi-Pyrénées. (...)

Article 7 : « Le dégel du point d'indice dans la fonction publique est une nécessité de gestion des ressources humaines », 23/03/22

La promesse de « dégel » de la rémunération des fonctionnaires cache mal dix ans de gestion erratique, analyse, dans sa chronique au « Monde », l'économiste Philippe Askenazy.

Voilà dix ans, Nicolas Sarkozy inaugurait une nouvelle phase de la gestion des rémunérations dans la fonction publique en introduisant le « gel du point d'indice », globalement respecté depuis par l'ensemble des gouvernements. Si les administrations disposent de grandes latitudes pour la rémunération des agents contractuels, les fonctionnaires bénéficient de grilles pour chaque corps. Ces grilles sont subdivisées en classes, avec une promotion en général au choix. Les classes sont subdivisées en échelons, gravés à l'ancienneté. A chaque échelon correspond un indice dit « majoré ». La hiérarchie des corps est basée sur le seul indice et un fonctionnaire qui passe d'un corps à un autre conserve son indice. Multiplier cet indice majoré par la valeur du point d'indice donne la rémunération brute de base des fonctionnaires, à laquelle se rajoutent des primes.

Le gel du point d'indice se traduit donc mécaniquement par une baisse de la rémunération réelle d'un fonctionnaire qui ne bénéficie pas de primes supplémentaires ou ne connaît pas de promotion. Le gel a permis à l'Etat, aux hôpitaux et aux collectivités territoriales de dégager d'importantes ressources financières, en grande partie redéployées sur deux axes. (...)



Article 8 : Une ouverture aux contractuels encore en gestation, 23/03/22

Alors que l'élection présidentielle approche à grand pas, la rédaction d'*Acteurs publics* fait le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron. Focus aujourd'hui sur l'assouplissement du recours au contrat promis en 2017 par le Président. Si les possibilités de recrutement de contractuels ont bel et bien été élargies, plusieurs problématiques demeurent, notamment celles de leurs perspectives de carrière.

“Assouplir le cadre de recours aux contractuels” sans “enterrer le statut”. C'était l'une de nombreuses promesses faites dans nos colonnes par le candidat Emmanuel Macron en 2017, juste avant son élection à la fonction suprême. Une promesse concrétisée depuis lors par la désormais fameuse loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Adoptée malgré l'opposition unanime des organisations syndicales du secteur public, cette loi a en effet sensiblement élargi les possibilités de recruter des agents sous contrat. Le principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires demeure néanmoins dans le statut général, **mais les possibilités d'y déroger sont aujourd'hui plus grandes**. Et ce tant pour les emplois de direction que pour tous les autres emplois, sans oublier la création du contrat dit de projet. Un contrat qui permet aux administrations d'embaucher des agents sous contrat (d'une durée minimale d'un an et dans la limite de six ans) pour mener à bien un projet ou une opération identifiée. (...)

Le nombre de contractuels suit en effet une hausse tendancielle depuis quinze ans. Une tendance résultant des diverses et récentes lois élargissant les possibilités de recours aux contractuels. Le nombre de ces agents a ainsi augmenté de près de 50 % sur cette période, passant de 755 307 agents sous contrat en 2005 à 1 125 900 en 2019, la dernière année avant la mise en œuvre de la réforme.

Les chiffres pour 2020, les derniers disponibles, confirment également cette tendance. Cette année-là, le nombre de fonctionnaires titulaires a baissé de 0,6 % (- 22 200 personnels) alors que celui des contractuels a augmenté de 6,3 % (+ 70 800 personnels). Ceux-ci représentent ainsi toujours 1 agent public sur 5. (...)

Dans nos académies

L'union

[Article 9 : En congrès à Rethel, les profs de lycées professionnels veulent du changement, 25/03/22](#)

Près de 25 professeurs de lycées professionnels de l'académie de Reims, membres du syndicat **Snetaa-Fo**, se sont rassemblés hier en congrès au lycée Verlaine. Sans désespérer, ils dressent un constat accablant au sujet des parcours proposés aux élèves.

Un CAP en 3 ans, ça existe ? », « est-ce que vos élèves concernés rencontrent bien le coordinateur ULIS ? »... Quatre ans après s'être réunis à Épernay, une vingtaine d'enseignants de lycées professionnels de l'académie de Reims, membres du **Snetaa-Fo**, se sont retrouvés hier au lycée Verlaine, et ils se sont d'abord posé des questions très pratiques. Toutefois, pour parler du chemin parcouru, et de celui qu'il reste à parcourir, leurs propos sont devenus nettement plus engagés.

« Sur quoi a débouché le dernier Grenelle ? Qui a été augmenté ? Levez la main... », a-t-il demandé à son audience, un brin provocateur. Une seule enseignante répond : « Moi, de 33 euros. Je me suis demandé s'ils se moquaient de moi... » Se défendant de toute logique corporatiste, le secrétaire national, Patrice Meric rebondit alors : « Comment voulez-vous que les candidats ne partent pas vers l'industrie, s'ils peuvent y gagner plus. Je ne parle même pas des retraites... »

Un enseignement à part...

Le premier syndicat des PLP ne cache pas que l'essentiel de son action se borne à empêcher des suppressions de postes et à espérer, plus tard, une augmentation des salaires. « Le salaire est clairement insuffisant par rapport au niveau Bac+5 demandé », résumait une enseignante. « **Le Snetaa-FO est le premier syndicat représentatif de notre profession**. Lors de la réforme du second degré, en 2018-2019, nous nous sommes battus pour obtenir qu'aucun des 1 800 postes prévus ne soient supprimés », rappelle Patrice Meric. Mais rien qui ne signifie qu'il faille s'en satisfaire. Il ne se dégageait pas moins hier, des prises de parole des uns et des autres, une autre vision pour l'enseignement du second degré. « Ce qu'il s'est passé pour le lycée général et le collège, c'est catastrophique. Mais nous, on a une pédagogie très différente, adaptée. On a souvent des élèves en difficulté... On fait un métier complètement différent », insiste Patrice Meric. (...)

Mais la principale menace que voient poindre les membres du **Snetaa-FO** se trouve ailleurs. Ils voient d'un très mauvais œil la multiplication des formations en apprentissage privées permise par la loi sur l'orientation professionnelle. Patrice Meric parle de la création de 1 400 formations privées avec des diplômes d'État sous l'égide de France Compétence. « Il y a notamment Citroën à Charleville... », ose nommer une enseignante. Sur ce point, l'autre secrétaire nationale du syndicat, Corinne Julien, qui avait également fait le déplacement à Reithel, s'est montrée tranchante : « Nous formons à un métier, pas à une entreprise. Et les entreprises sont faites pour produire, pas pour former les jeunes ».

...Dans un système en dérive

Derrière ce qu'elle identifie comme une dérive, elle place son espoir « que le CAP puisse devenir un diplôme de la première chance, et pas de la seconde chance avec des noms illisibles pour la société ». Tout en défendant des passerelles possibles vers le bac pro et le BTS, les professeurs s'entendaient tous hier pour déplorer que les élèves se voient proposer un nombre de filières insuffisant en CAP, notamment le représentant rethémois de l'assemblée. « Ici, on a deux CAP, ATMC (Animation technique en milieu familial collectif et MMEV maintenance pour le matériel pour les espaces verts, détaille Remi Amara, professeur de maths-sciences au lycée Verlaine. Beaucoup d'élèves voudraient y aller, mais les places sont déjà prises par des élèves d'Ulis. Alors, ils vont en Bac Pro, mais ils n'ont pas forcément le niveau. C'est une situation perdante pour tout le monde ». (...)



Paru au J.O. n°0071 du 25 mars 2022

[Arrêté du 27 janvier 2022 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Mesure de l'insertion professionnelle des élèves de voie professionnelle scolaire et des apprentis ayant quitté le système éducatif - INSERJEUNES »](#)

Art.1 : Il est créé, sous la responsabilité conjointe du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, un traitement de données à caractère personnel dénommé « Mesure de l'insertion professionnelle des élèves de voie professionnelle scolaire et des apprentis ayant quitté le système éducatif - INSERJEUNES » ayant pour finalités de :

- construire et diffuser les indicateurs prévus à l'article L. 6111-8 du code du travail ;
- permettre la réalisation d'études à des fins statistiques et de recherche scientifique ;
- permettre la réalisation d'enquêtes pour évaluer la qualité du système d'information mis en place.

Art.2 : Le traitement concerne les élèves et apprentis scolarisés dans les centres de formation d'apprentis et les lycées professionnels, leurs représentants légaux ainsi que l'ensemble des salariés âgés de moins de 36 ans. (...)

